

# COMMUNICATION FINANCIÈRE DES GROUPES D'ASSURANCE : FOCUS SUR LA MISE EN PLACE DE SOLVABILITÉ II

AU 31 DÉCEMBRE 2015



**Etude** | Baromètre | Avis d'experts | Note de synthèse | Newsletter



# SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
CHAMPS DE L'ÉTUDE ET CONSTITUTION DU PANEL	6
1. COMMUNICATION AUTOUR DE SOLVABILITÉ II	7
1.1 Quelles informations ont été communiquées autour de Solvabilité II ?	8
1.2 Evolution des ratios Solvabilité I et Solvabilité II	11
1.3 Besoin en capital réglementaire et ventilation des risques	13
1.4 Modèles utilisés	16
1.5 Spécificités méthodologiques	19
1.6 Fonds propres éligibles	27
1.7 Volatilité des ratios Solvabilité II : résultats des analyses de sensibilité	28
1.8 Impacts sur la gestion du capital et perspectives d'avenir	30
1.9 Indicateurs de performance : la fin de l'Embedded value ?	34
2. AUTRES SUJETS D'ATTENTION DE LA CLÔTURE 2015	38
2.1 Impact de la permanence des taux bas	39
2.2 IFRS 9 : Instruments financiers	41
CONCLUSION	43

# INTRODUCTION

La communication financière est devenue au fil des années un axe essentiel de promotion de l'activité des grands groupes, notamment pour les assureurs au vu de leur *business-model* spécifique.

L'exercice est particulièrement relevé cette année avec l'avènement de la directive européenne Solvabilité II qui change profondément la donne en termes d'exigence de capital et de maîtrise des risques.

L'année 2015 se distingue en effet comme étant l'année de préparation à l'application de Solvabilité II qui devient obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce qui se traduit par une augmentation significative du volume d'information publiée par les groupes d'assurance sur la mise en application de la Directive en communiquant notamment sur leur solidité financière dans ce nouvel environnement et donc sur leur capacité distributive actuelle et future.

Nous avons dans ce contexte, porté une attention particulière à l'information disponible sur Solvabilité II, enjeu majeur de la communication financière en 2015, en comparaison des années précédentes où nos analyses s'intéressaient plus particulièrement aux indicateurs de performance et à certains sujets comptables.

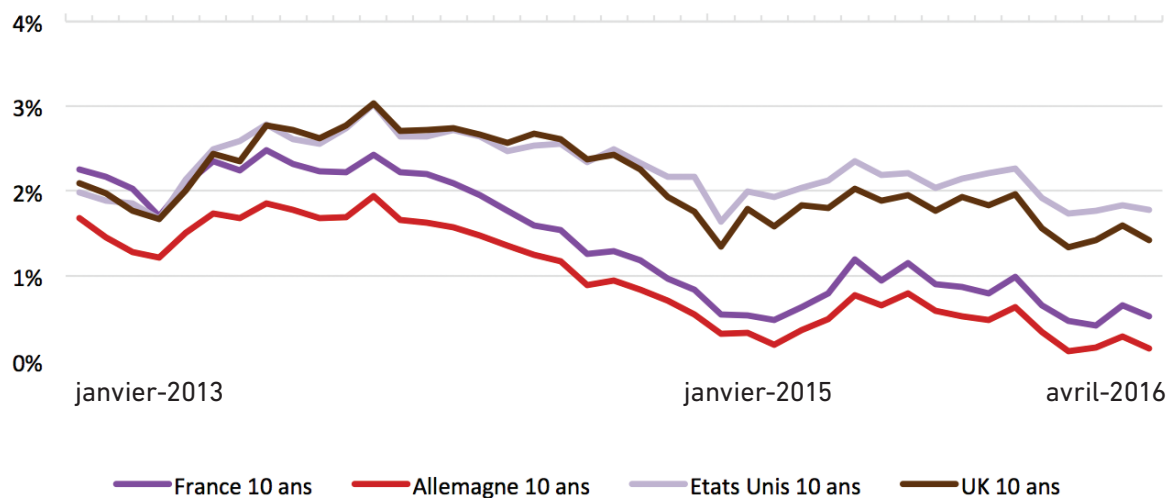
Nos principaux axes d'analyses sont les suivants :

- Quelles informations ont été publiées sur les indicateurs de solvabilité et à quel niveau de détail ?
- Qui utilise un modèle interne et quelles précisions ont été données sur les spécificités méthodologiques appliquées ? Quelles sont les incertitudes ?
- Quelle communication autour des besoins en capital ? Qui a publié une ventilation par risque du SCR (Solvency Capital Requirement) et quelles sont les tendances ?
- La volatilité est-elle maîtrisée ? Comment ont évolué les ratios Solvabilité I et Solvabilité II entre 2014 et 2015 ? Combien d'acteurs ont publié des analyses de sensibilité ?
- Quelles informations ont été données sur la gestion du capital ? Des conséquences visibles de l'entrée en vigueur de Solvabilité II ont-elles été identifiées ?
- Existe-t-il des réconciliations multinormes et quels en sont les impacts sur l'Embedded Value ?

Nous avons de plus analysé l'information comptable fournie par les groupes sur le risque de taux d'intérêt dans un contexte inédit de taux durablement à un niveau historiquement bas.

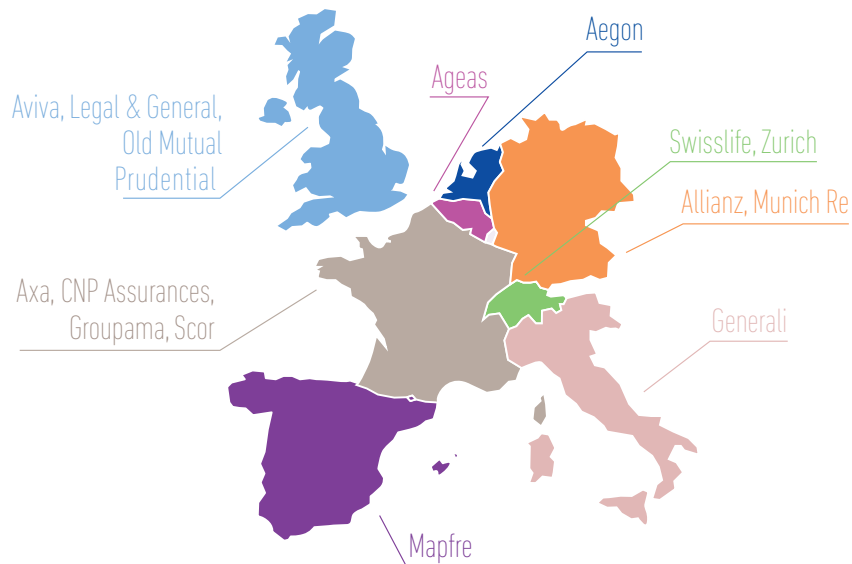
Enfin, nous avons également couvert les informations communiquées sur l'état d'avancement et les impacts attendus de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », toujours non adoptée au niveau européen.

### Evolution des taux d'intérêt



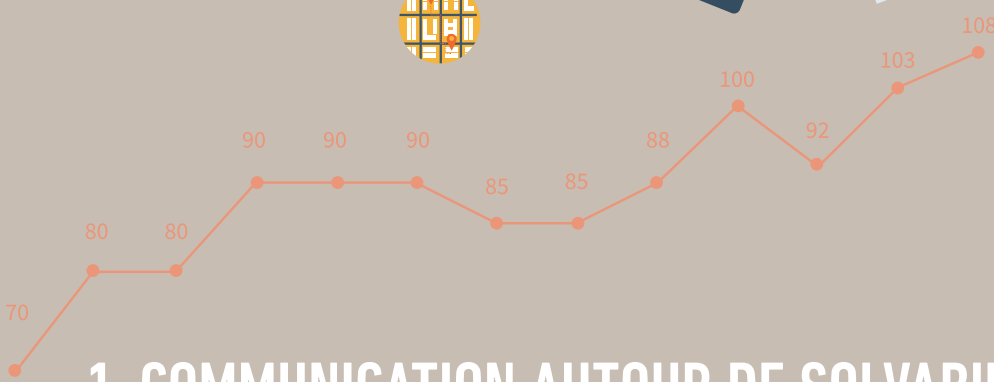
# CHAMP DE L'ÉTUDE ET CONSTITUTION DU PANEL

Notre panel est constitué de 16 groupes d'assurance et de réassurance européens, dont deux compagnies suisses publiant des comptes dans le référentiel IFRS, présentés ci-dessous :



Toutefois la publication des assureurs suisses n'a pas été exploitée dans le cadre de l'analyse sur la communication Solvabilité II, ces assureurs n'étant pas soumis à la directive.

Nous illustrons l'analyse des sujets par des extraits de documents de référence, de communications à destination des analystes financiers et de rapports annuels issus du panel observé.

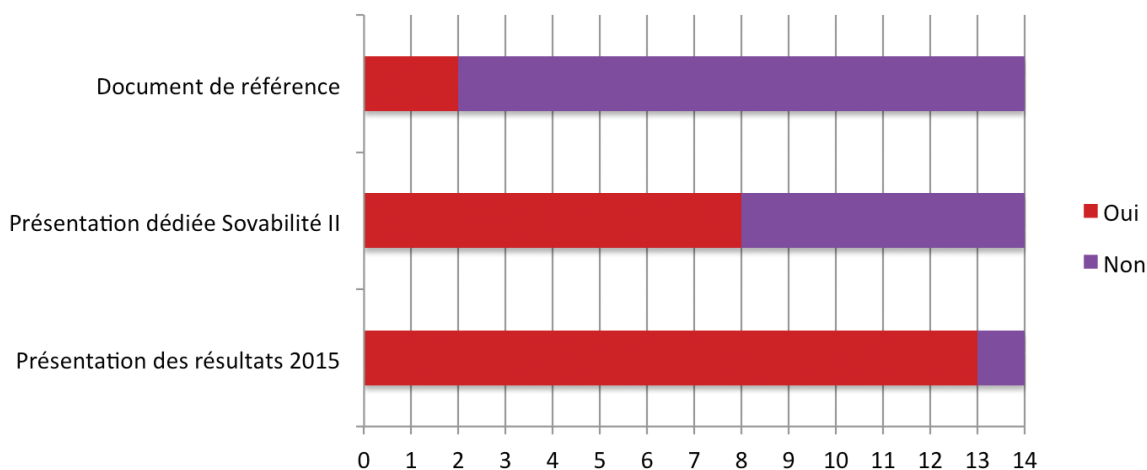


# 1. COMMUNICATION AUTOUR DE SOLVABILITÉ II

## 1.1 Quelles informations ont été communiquées autour de Solvabilité II ?

### Où trouve-t-on l'information ?

L'information fournie par les acteurs de notre panel est particulièrement riche cette année en comparaison de l'exercice 2014. L'entrée en vigueur de la directive Solvabilité II s'est accompagnée de nombreuses présentations de la part des groupes d'assurance. Le format de communication est assez hétérogène comme l'illustre le graphique ci-dessous.



Parmi les sociétés étudiées, seule l'une d'entre elles n'a publié aucune information sur Solvabilité II en 2015. Les treize acteurs ayant publié des informations sur Solvabilité II l'ont fait à travers la présentation de leur résultat 2015 aux analystes. Parmi ces treize acteurs, huit ont publié des présentations dédiées à Solvabilité II en amont de l'arrêté. Ils ont en général profité de l'approbation de leur modèle interne obtenue auprès des organes de supervision pour transmettre l'information au marché et faire une présentation spécifique sur le sujet. L'approbation du modèle a permis de lever une grande part des incertitudes sur la méthodologie retenue et donc sur leur ratio. Les présentations faites à cette occasion étaient donc plus détaillées que celles faites dans le cadre de la présentation des résultats aux analystes.

Enfin, deux acteurs ont intégré dans leur document de référence des informations qualitatives et quantitatives sur Solvabilité II. Il s'agit à notre sens des acteurs les plus matures sur le sujet. Le niveau d'information fourni est plus détaillé à la fois sur les méthodologies de calcul, sur les résultats et sur les sensibilités. A terme, nous estimons que ce mode de communication devrait être généralisé, et potentiellement permettre aux assureurs d'intégrer le SFCR (rapport réglementaire à destination du public) au rapport annuel.



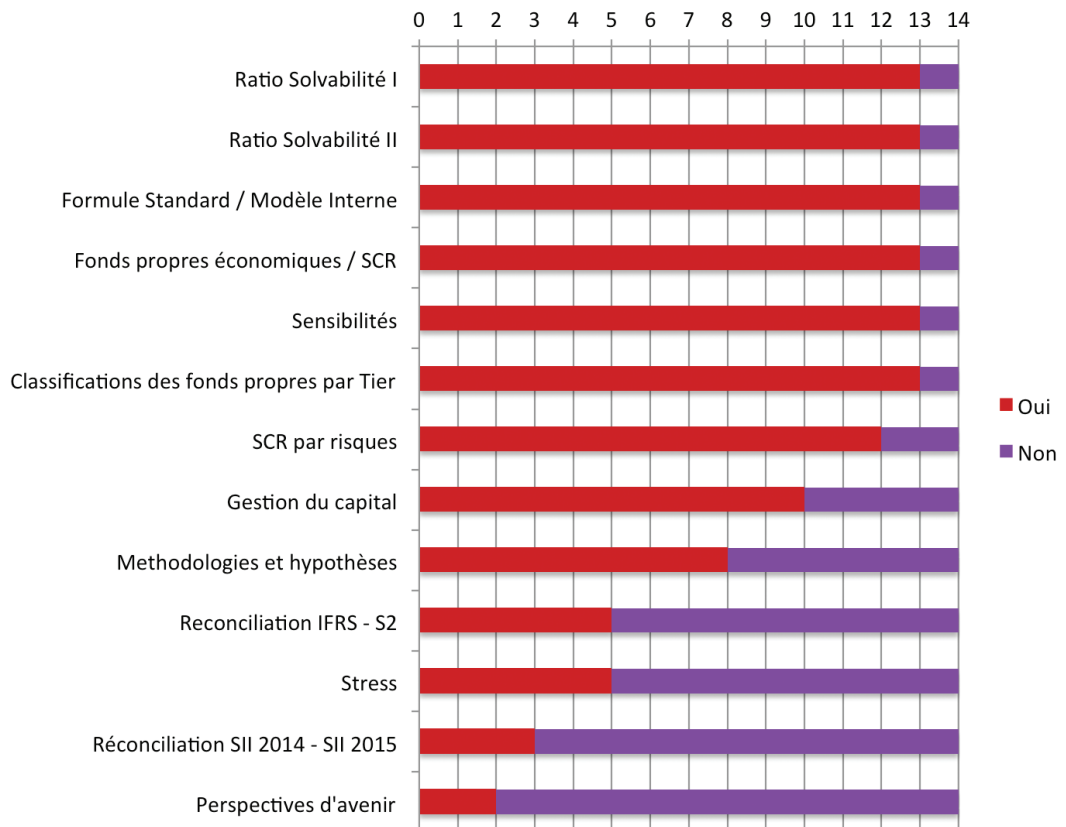
Nous avons noté globalement une cohérence dans le contenu des messages avec la volonté de rassurer les investisseurs sur la solidité financière dans ce nouveau référentiel.

### Quelle est la nature de l'information publiée ?

Les assureurs de notre panel ont communiqué plusieurs natures d'information :

- Ratios de solvabilité (Solvabilité I et Solvabilité II)
- Fonds propres économiques / éligibles
- Capital réglementaire requis (*Solvency Capital Requirement - SCR*)
- Analyse des sensibilités du ratio Solvabilité II
- Gestion du capital
- Utilisation de la formule standard ou recours à un modèle interne.

La table ci-dessous indique le nombre d'acteurs ayant communiqué sur ces différents éléments :

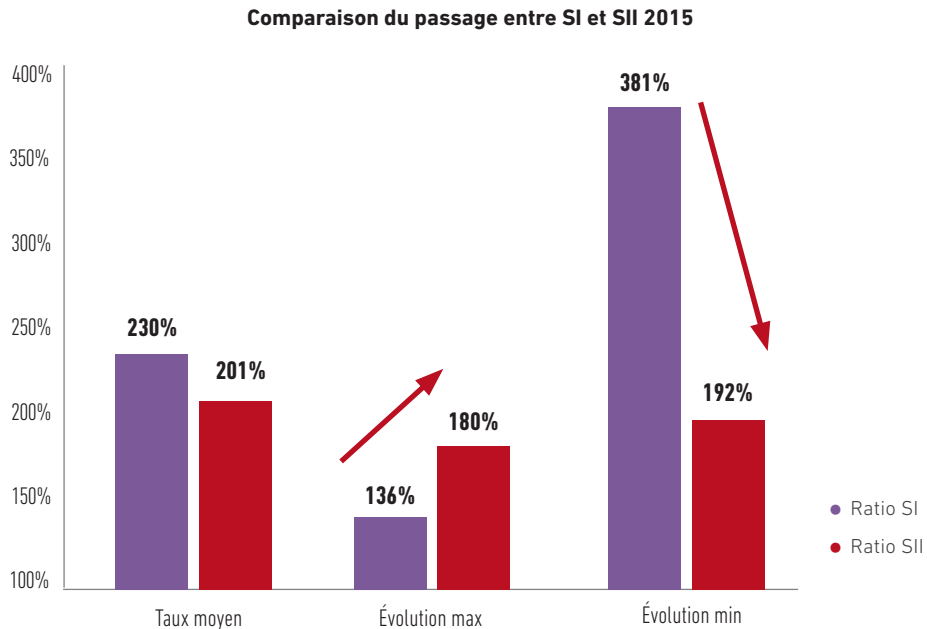


# QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ?

- Parmi les quatorze assureurs de notre panel soumis à la réglementation Solvabilité II, un seul acteur n'a communiqué aucune information au titre de son ratio Solvabilité. Les autres acteurs ont fourni le ratio Solvabilité II et le ratio Solvabilité I, encore en vigueur au 31/12/2015.
- L'information sur l'utilisation de la formule standard, d'un modèle interne partiel ou complet a été communiquée par l'intégralité des compagnies publiant le ratio Solvabilité II.
- On retrouve également systématiquement des analyses intéressantes de la sensibilité du ratio Solvabilité II à certains paramètres, financiers notamment, même si tous les acteurs n'utilisent pas systématiquement les mêmes paramètres.
- Douze acteurs ont communiqué la ventilation de leur SCR (Solvency Capital Requirement) par risque (risques financiers, risques de souscription, etc.).
- L'information sur la gestion du capital dans le référentiel Solvabilité II est en revanche moins systématique.
- Les méthodologies et hypothèses sont peu ou pas décrites par les acteurs du panel - les sujets spécifiques ayant fait l'objet de nombreuses discussions sur la place sont notamment peu explicités de façon détaillée. Nous y reviendrons plus loin dans notre étude.
- Les perspectives d'avenir ne sont pas ou très peu abordées dans l'information fournie. Peu d'acteurs communiquent sur l'évolution de leur ratio dans le futur, en particulier il aurait été intéressant d'obtenir cette vision prospective dans un scénario de permanence des taux à leur niveau actuel. Ce type d'information sera sans doute plus présent dans les communications 2016.

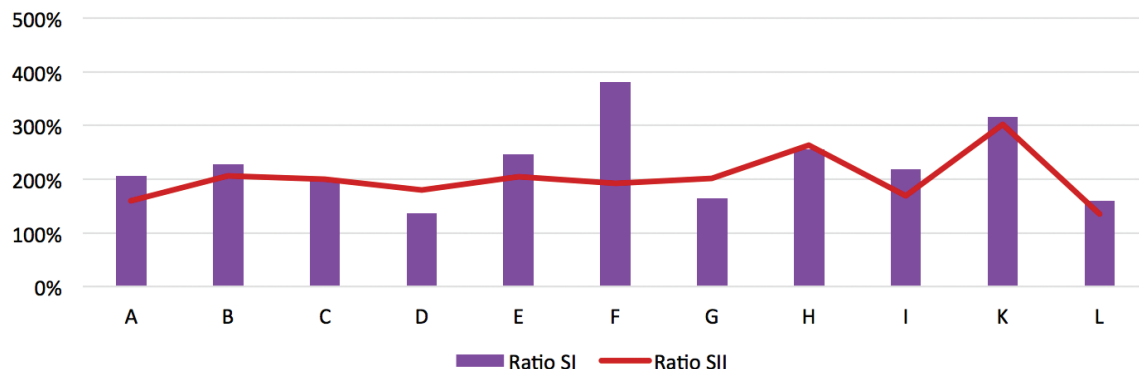
## 1.2 Evolution des ratios Solvabilité I et Solvabilité II

Nous avons analysé les évolutions des ratios Solvabilité I et Solvabilité II. Pour les acteurs publiant leur ratio, il ressort un ratio Solvabilité I moyen de 230% contre 201% pour le ratio Solvabilité II à fin 2015. Cette diminution liée au passage sous Solvabilité II était attendue compte tenu du caractère plus contraignant de ce nouveau référentiel.



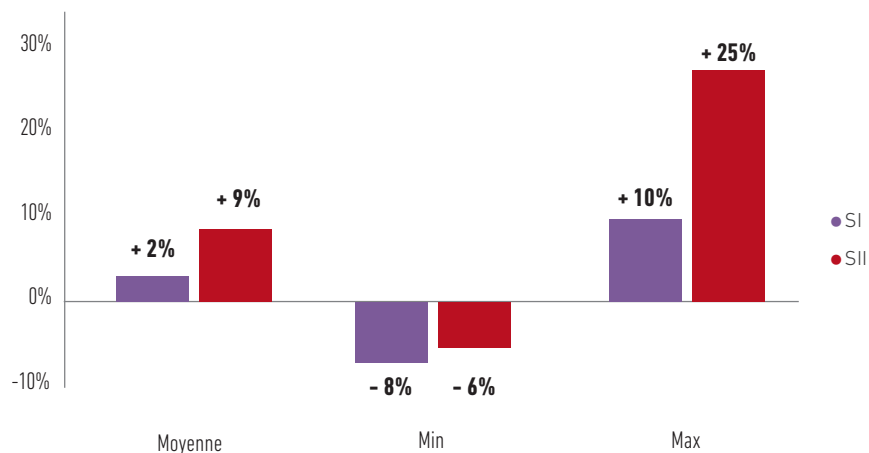
Le cas présenté à droite sur le graphique ci-dessus concerne un acteur ayant aussi communiqué un ratio Solvabilité I comprenant les plus-values latentes. A fin 2015, le ratio Solvabilité II du panel étudié s'établit dans une fourchette entre 135% et 302%. La majorité des acteurs se trouve proche d'un ratio à 200%. Pour les acteurs se situant dans le bas de la fourchette, le management précise que le niveau de capitalisation leur apparaît raisonnable. Il s'agit d'une première photo d'ensemble rassurante, vue au 31.12.2015, qui ne préjuge pas des évolutions futures des ratios Solvabilité II, extrêmement sensibles aux paramètres financiers.

### Ratios SI-SII par acteur



Nous avons également comparé l'évolution des ratios Solvabilité I et Solvabilité II entre 2014 et 2015. Comme attendu et illustré dans le graphique ci-dessous, le ratio Solvabilité II est plus sensible. Par construction, les fonds propres Solvabilité II basés sur un bilan en juste valeur, et le calcul du SCR sont plus sensibles aux paramètres financiers.

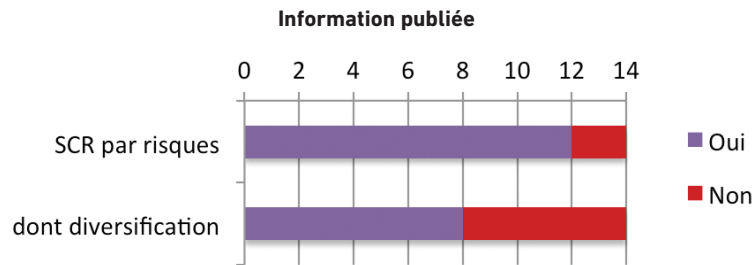
### Evolution des ratios 2014 - 2015



Nous observons que l'évolution moyenne des ratios Solvabilité I indique une variation de +2% entre 2014 et 2015 quand l'évolution du ratio Solvabilité II est de +9% pour la même période. Néanmoins ces évolutions se fondent sur une seule année d'observation, ce qui reste insuffisant pour pouvoir conclure.

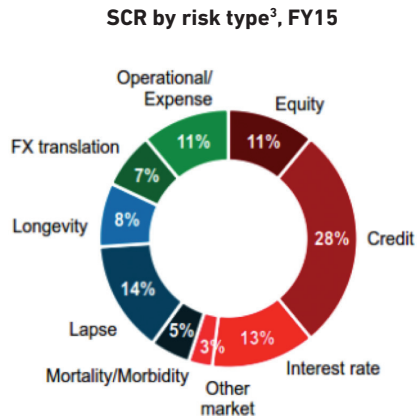
### 1.3 Besoin en capital réglementaire et ventilation des risques

Parmi notre panel, douze acteurs ont communiqué le détail de leur SCR par risques. Notre analyse porte sur le profil de risque qui s'exprime par la ventilation du SCR avant diversification entre risques financiers, risques de souscription...



Le niveau d'information communiqué n'est pas homogène. Certains acteurs fournissent un détail très fin du SCR par sous-risque en distinguant par exemple au sein du risque Vie le risque de longévité, de rachat, de décès, etc. quand d'autres donnent une vision beaucoup plus agrégée, se contentant de répartir leur SCR en 5 catégories. Cette hétérogénéité ne favorise pas la comparabilité entre les acteurs.

Exemple d'un acteur qui détaille les sous-risques :

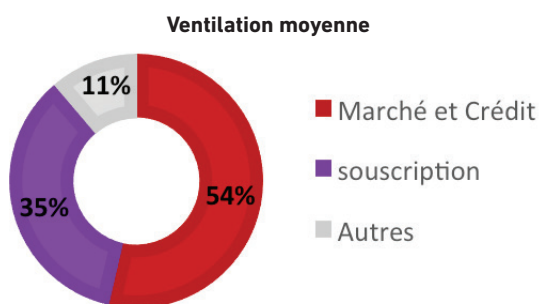


Source: Prudential- Results 2015 presentation

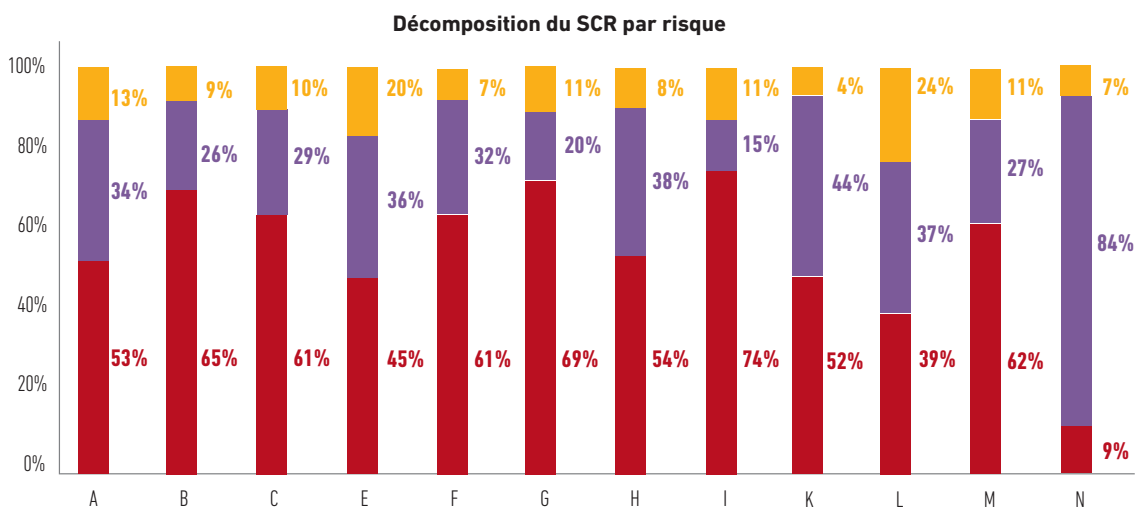
La classification du risque de *spread* diffère en fonction des acteurs. Par exemple, pour un acteur nous retrouvons le risque de *spread* dans le risque de crédit alors qu'en général il est plutôt classé dans le risque de marché.

Pour présenter les analyses quantitatives de la décomposition du SCR par risque, nous avons exclu les effets de diversification et agrégé :

- le risque de marché avec le risque de crédit ;
- les risques de souscription Vie, Non Vie et Santé ;
- les risques opérationnels et les autres risques.



Notre analyse met en évidence qu'en moyenne, les risques de marché et de crédit représentent plus de la moitié du SCR. La pondération du risque de marché et de crédit dans le SCR varie de 9% à 74% en fonction des acteurs. Cette disparité s'explique par l'activité des compagnies. L'acteur présentant un SCR de souscription significatif est un réassureur, plus orienté que les assureurs traditionnels vers l'assurance de risque (non vie, protection).



Il sera intéressant d'analyser l'évolution dans le temps de cette décomposition, et notamment comment l'évolution des profils de risques reflètera les actions prises par le management en matière de gestion du capital et de « *derisking* ».

Un des acteurs a communiqué sur l'évolution de son profil de risque en faisant le lien avec les actions de « *derisking* » entreprises par le management (notamment sur le risque de crédit).

Risk management – Risk disclosure

## Breakdown of Solvency Capital Requirement (SCR) by risk category for Munich Re according to internal model<sup>1</sup>



Solvency capital requirement – Breakdown by risk category and segment							€bn
Risk category	Group			RI	ERGO	MH	Remarks
	2014 <sup>2</sup>	2015	Delta	2015	2015	2015	
Prop.-Casualty	5.7	<b>6.3</b>	0.6	6.2	0.4		P-C: Increase driven by reinsurance – FX and growth in special risks
Life/Health	4.8	<b>4.7</b>	–0.1	3.8	1.3	0.3	
Market	8.8	<b>8.7</b>	–0.1	5.8	4.3		
Credit	4.6	<b>4.2</b>	–0.5	2.7	1.6		Credit: De-risking of investment portfolio and full implementation of SII methodology
Operational risk	1.0	<b>1.0</b>	–	0.8	0.4	0.1	
Other <sup>3</sup>	0.2	<b>0.1</b>	–0.1				
<b>Simple sum</b>	<b>25.1</b>	<b>25.1</b>	–	<b>19.3</b>	<b>8.0</b>	<b>0.4</b>	
Diversification	–9.1	<b>–9.3</b>	–0.1	–7.4	–2.1	0.0	Diversification benefit: 37%
Tax	–2.2	<b>–2.3</b>	–0.2	–2.0	–0.7	–0.1	Loss-absorbing capacity of deferred taxes
<b>Total SCR</b>	<b>13.8</b>	<b>13.5</b>	<b>–0.3</b>	<b>9.9</b>	<b>5.2</b>	<b>0.3</b>	

### No major movement in SCR reflects unchanged risk profile of Munich Re (Group)

<sup>1</sup> Munich Re uses a full internal model, which was approved by BaFin and core college in 2015.

<sup>2</sup> After reconciliation into SII metric.

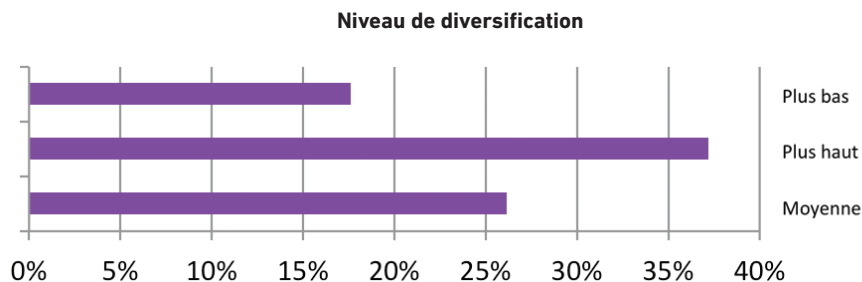
<sup>3</sup> Capital requirements for other financial sectors, e.g. institutions for occupational retirement provisions.

Source: Munich Re – Analyst presentation

On peut s'attendre à ce que ce type de présentation se généralise.

Nous nous sommes également intéressés au niveau de diversification affiché par les acteurs de notre panel.

Pour les huit acteurs ayant publié cette information, le niveau de diversification est compris dans une fourchette représentant 18% à 37% du SCR.



En moyenne, la diversification vient diminuer le SCR groupe d'environ un quart. Les grands groupes d'assurances multi zones géographiques et/ou multi *lines* et les grands réassureurs affichent sans surprise les niveaux de diversification les plus élevés.

Aucune information sur la méthodologie de calcul de la diversification n'a été communiquée par les assureurs de notre panel.

## 1.4 Modèles utilisés

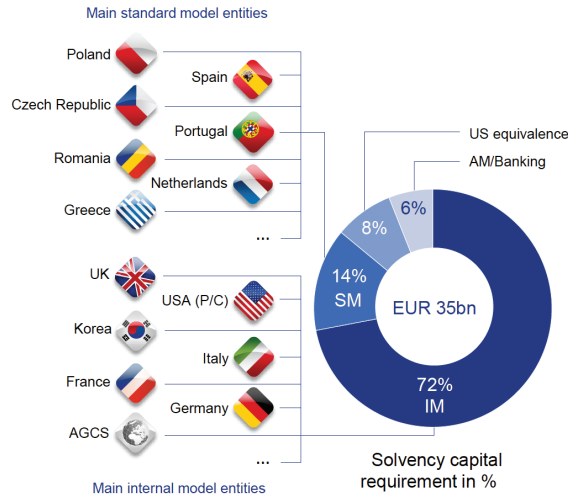
Les treize groupes d'assurance de notre panel ayant communiqué sur Solvabilité II ont précisé s'ils ont utilisé un modèle interne (partiel ou complet) ou la formule standard ainsi que le cas échéant, l'approbation par le superviseur du modèle interne.

Notre analyse met en évidence plusieurs points :

- Deux acteurs utilisent la formule standard ; sans surprise, ce sont les plus petits du panel ;
- Seuls quatre acteurs utilisent le modèle interne dit complet (c'est-à-dire couvrant l'ensemble des risques et couvrant un périmètre suffisant en termes de zones géographique). C'est finalement peu à l'échelle Européenne. Cette statistique reflète le caractère coûteux de la mise en place d'un modèle interne complet, notamment les difficultés à justifier l'ensemble des hypothèses, à les documenter et à franchir le processus d'approbation des superviseurs.
- Parmi les acteurs qui ont indiqué utiliser un modèle interne (partiel ou complet), tous informent que leur modèle a été approuvé par les superviseurs. Seuls deux de ces acteurs ont indiqué l'absence de conditions suspensives en lien avec l'approbation de leur modèle interne. Pour les autres, nous pouvons en déduire que leur modèle a été approuvé avec des conditions suspensives, potentiellement sources de risques en termes de capital *add-on*. Ce point sera à suivre dès l'année prochaine dans les publications.



Nous avons identifié un exemple de bonne pratique en termes de couverture géographique et métiers du modèle interne qui donne la ventilation du SCR entre le périmètre modèle interne et le périmètre formule standard, la partie en équivalence US (le régime réglementaire américain a obtenu les équivalences pour être utilisé dans Solvabilité II), mais également le capital réglementaire qui est alloué à la partie banque et gestion d'actifs.



Source : Allianz - Results 2015 presentation

Nous nous sommes également intéressés aux sept acteurs utilisant un modèle interne partiel et plus particulièrement aux risques couverts par le modèle. Seuls cinq acteurs ont donné un détail des risques couverts.

### Information sur les risques modélisés

Les risques couverts par ces cinq acteurs sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :



Modèle interne partiel	B	C	D	G	H
Marché et crédit	●	●	●	●	●
Souscription Vie	●	●	●	●	●
Souscription Non Vie	●	●	●	●	●
Opérationnel	●	●	●	●	●
Autres	●	●	●	●	●

● **Modèle Interne** ● **Formule Standard**

Nous observons que :

- le risque de marché et le risque de crédit sont très majoritairement modélisés ;
- le risque de souscription en vie n'est pas systématiquement modélisé : l'interaction actif-passif rend la modélisation plus complexe, ce qui explique pourquoi seulement trois acteurs sur cinq ont opté pour un modèle interne ;
- Le risque de souscription non-vie est systématiquement modélisé : les acteurs ont plus de facilité à calibrer et modéliser ces risques ;
- Le risque opérationnel est peu modélisé (uniquement deux acteurs sur cinq) probablement du fait des problématiques de disponibilité des données.

Un acteur couvre l'ensemble des risques – il est en modèle interne partiel du fait d'une couverture géographique incomplète.

#### **Modèle interne vs. Formule standard :**

Aucune obligation n'existe aujourd'hui pour les acteurs utilisant un modèle interne de publier le ratio calculé selon la formule standard.

Néanmoins, parmi les groupes de notre panel utilisant un modèle interne, nous avons identifié un acteur qui a présenté une comparaison du modèle interne avec la formule standard sur la base de données au premier semestre 2015. Cette information a été communiquée dans le cadre de sa publication sur Solvabilité II en amont de l'arrêté 2015.

Cette comparaison est intéressante car elle permet de mettre en évidence le gain en exigence de capital lié à l'utilisation d'un modèle interne par rapport à une formule standard. Dans le cas de l'acteur concerné, le gain de l'utilisation du modèle interne n'est pas significatif au 31 décembre 2015 : son ratio de solvabilité est de 210% en formule standard contre 221% en modèle interne pour

le groupe au premier semestre 2015. Ce constat ne permet pas de tirer des conclusions générales. Néanmoins, cette information nous semble utile pour l'actionnaire qui pourrait ainsi apprécier le retour sur l'investissement lié à la mise en place d'un modèle interne.

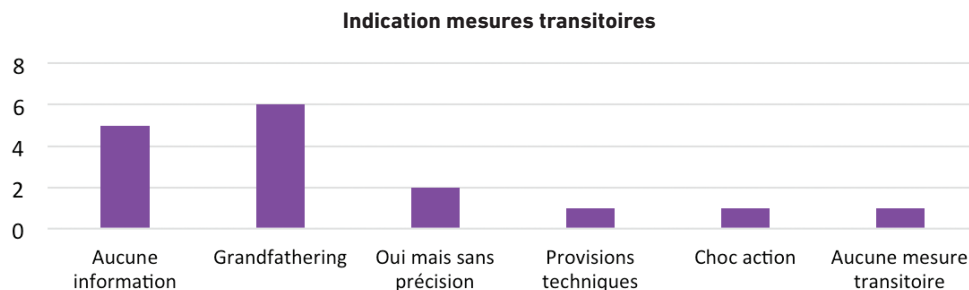
## 1.5 Spécificités méthodologiques

Nous avons constaté lors de notre étude que peu d'acteurs communiquent sur les spécificités méthodologiques de leur modèle, malgré leurs diversités.

Dans cette section, nous avons identifié les sujets ayant fait l'objet de discussions lors de la mise en place de la directive Solvabilité II sur lesquels les divergences entre les acteurs peuvent exister et sur lesquels nous pouvons attendre un certain niveau d'information dans la communication des groupes d'assurance.

### Mesures transitoires

Le premier axe d'analyse concerne les mesures transitoires permises par Solvabilité II. En effet, la directive offre la possibilité aux groupes d'utiliser des mesures transitoires afin de lisser dans le temps les impacts du passage Solvabilité I à Solvabilité II. Ces mesures peuvent être appliquées notamment aux provisions techniques et aux chocs sur les actions.



Sur ce sujet, un acteur a communiqué explicitement sur le fait qu'il utilisait des mesures transitoires sur les provisions techniques et le choc action, en donnant l'impact de ces mesures sur le ratio de Solvabilité II.

A noter que cette communication est imposée par les textes réglementaires. Si un autre acteur précise qu'il n'utilise aucune mesure transitoire, la grande majorité de notre panel ne précise pas l'utilisation faite de ces mesures ou fait référence uniquement à l'utilisation du *Grandfathering*<sup>1</sup> des dettes subordonnées parmi les mesures transitoires permises.

<sup>1</sup> : Mesure transitoire permettant de maintenir pendant dix ans, la classification en Tier 1 ou Tier 2 de dettes perpétuelles émises en référentiel Solvabilité I ne répondant pas aux critères définis par la nouvelle directive

Nous pouvons en déduire qu'ils ne font pas usage des autres mesures, cependant, une communication plus explicite sur ce sujet pourrait être attendue.

Ci-dessous l'exemple d'un acteur ayant explicitement communiqué sur l'utilisation des mesures transitoires :

## Annexes

### MESURES D'ADAPTATION AU RÉGIME SOLVABILITÉ II

- Le nouveau régime Solvabilité 2 conduit à de fortes augmentations des provisions techniques et exigences réglementaires de capital. De ce fait, Omnibus 2 a été rédigé en intégrant des mesures spécifiques - mesures du paquet branches longues - adaptées aux produits d'assurance vie long terme.

Mesures branches longues		Besoin d'une demande d'approbation	Application
Mesure permanente	Volatility adjustment (art.77d)	✗	✓
Mesure permanente	Matching Adjustment (considérant 17f, art.77b&c)	✗	✗
Mesure transitoire	Sur provisions techniques (art.308d)	✓	✓
Mesure transitoire	Sur les taux (art.308c)	✓	✗
Autres mesures			
Mesure transitoire	Choc action réduit	✗	✓
Mesure transitoire	Grand-Fathering des dettes subordonnées	✗	✓

Source : Groupama - Présentation résultats 2015

## Fongibilité

La fongibilité traduit la capacité à utiliser les capitaux des entités au sein du groupe. Sur les treize acteurs étudiés, sept décrivent la façon dont ils tiennent compte de la fongibilité. En général, les informations données sont succinctes et relativement variées entre les acteurs. A minima, dans les capitaux propres considérés comme non fongibles, sont décrits les intérêts minoritaires des filiales.

### Fongibilité des capitaux propres



- Aucune information
- Indication des contraintes

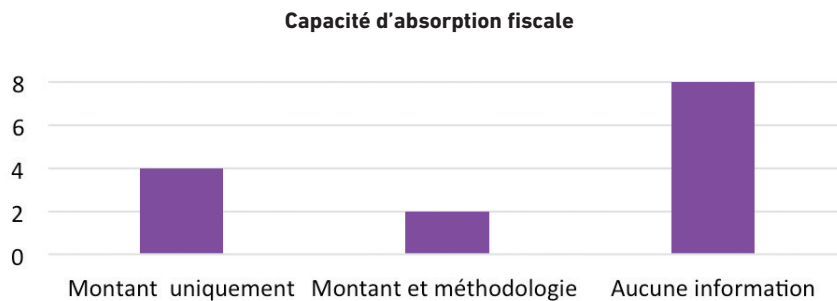
Certains acteurs ont communiqué sur des contraintes plus fortes en termes de fongibilité. Certains indiquent qu'ils ont tenu compte de contraintes sur les surplus dans les filiales étrangères hors Union Européenne, d'autres sur les plafonds de surplus qui ne pouvaient être utilisés au niveau du groupe.

On note une importante diversité quant à la façon de considérer les capitaux propres fongibles. Cependant, aucune information précise ne nous permet de mesurer la matérialité au niveau du groupe. C'est un sujet intéressant qui reste à approfondir dans la communication financière future des groupes d'assurance.

### Absorption de l'impôt dans le calcul du SCR

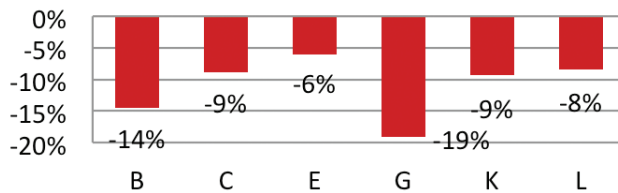
La directive Solvabilité II et les actes délégués offrent la possibilité, pour les groupes d'assurance, de calculer une absorption d'impôt sur le SCR, c'est-à-dire une comptabilisation du déficit fiscal reportable né avec l'occurrence du choc bicentenaire. L'information intéressante est le niveau jusqu'auquel les groupes d'assurance reconnaissent ce déficit fiscal mais peu d'information a été publiée à ce sujet.

Quatre acteurs sur treize donnent simplement un montant, sans aucune explication sur la méthodologie de calcul. Deux d'entre eux communiquent sur le montant ainsi que les aspects méthodologiques, en l'occurrence le plafonnement de l'absorption d'impôt au montant de l'impôt différé net passif comptabilisé dans le bilan Solvabilité II.



Néanmoins, les textes réglementaires prévoient la possibilité d'aller au-delà de la position nette passive du bilan Solvabilité II dès lors qu'un test de recouvrabilité est réalisé. A ce jour, nous ne disposons d'aucune information qui indiquerait qu'un acteur ait utilisé cette possibilité en réalisant ce test de recouvrabilité. Une communication plus approfondie sur le sujet nous semblerait utile compte tenu des montants potentiellement en jeu.

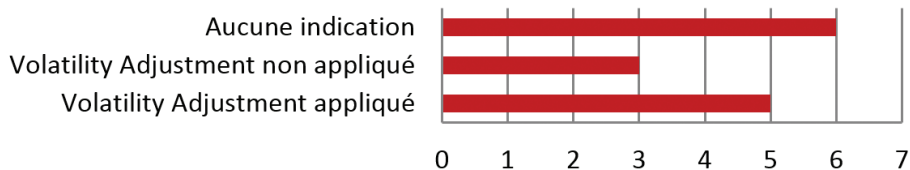
### Capacité d'absorption/SCR



### Volatility Adjuster - VA

L'approche retenue pour la détermination du *volatility adjuster* dans le calcul du taux d'actualisation fait rarement l'objet d'une communication précise. En effet, certains groupes adaptent le *volatility adjuster* dans le cadre du calcul du SCR (prise en compte de l'effet de l'écartement du spread des obligations), tandis que d'autres figent ce paramètre. Au sein de notre panel, un acteur communique clairement sur la méthodologie retenue. Il pourrait s'avérer pertinent de développer les informations données sur le sujet.

### Recours au Volatility Adjuster



Exemple de communication sur le *volatility adjuster* :

**Volatility Adjuster (VA)**

- The Volatility Adjuster has been applied according to EIOPA rules
- The market value of assets in the AFR reduces when spreads widen.
- The Volatility Adjuster applies a corresponding adjustment to the liabilities
- This reflects our **ability to bear illiquidity risk** on assets backing long term liabilities

**-13pts impact** on our Solvency II ratio in case of +75bps widening corporate spreads and **stable VA**

- The VA is calculated using the weighting of corporate and sovereign bonds in a reference portfolio of the assets of European insurers
- EIOPA VA = 65% [ $w_{gov} * S_{gov} + w_{corp} * S_{corp}$ ]  
with  $w_{gov} = 38.7\%$  and  $w_{corp} = 48.2\%$

**A reduction by 5%** in the weighting of corporate bonds in the reference portfolio would reduce our Solvency II ratio by **5pts**

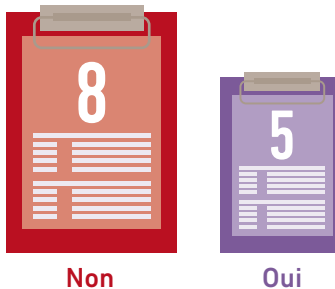
Source: AXA – Investors day presentation

Concernant le bilan, on note que l'utilisation du *volatility adjuster* diffère de façon importante entre les acteurs. Cette diversité peut être liée à l'activité de la compagnie. Pour les réassureurs par exemple, qui ont peu d'interactions actif-passif, l'impact du *volatility adjuster* n'est, en général, pas matériel.

### Passage IFRS – Solvabilité II

La communication sur le passage des fonds propres IFRS aux fonds propres Solvabilité II est également une des bonnes pratiques que nous avons pu observer. La plupart du temps, il est communiqué sous forme de *bridge*. Ces états de passage sont très intéressants pour rappeler les différences méthodologiques entre les deux référentiels.

#### Recours au Volatility Adjuster



Dans l'exemple ci-dessous, tous les éléments propres au passage IFRS-Solvabilité II sont présentés :

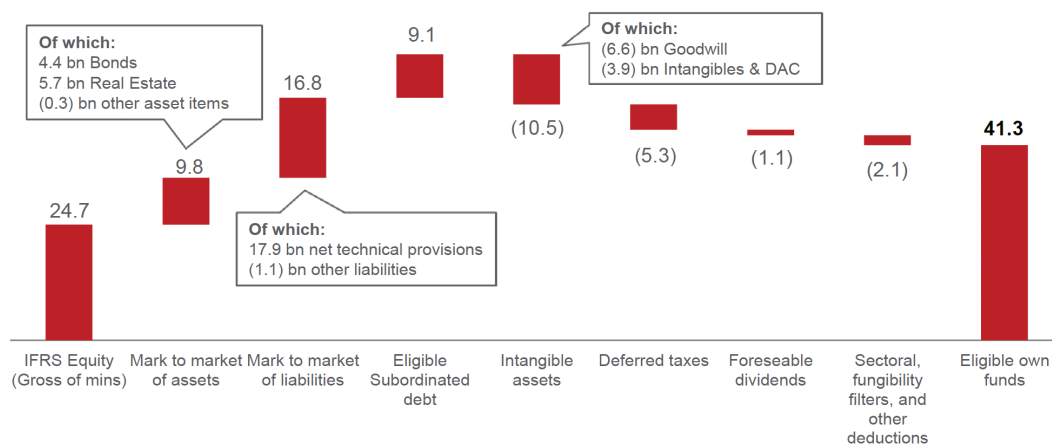
- Annulation des actifs incorporels (*goodwill*, DAC, etc.) ;
- Actifs à la juste valeur s'ils ne sont pas déjà comptabilisés comme tels en IFRS ;
- Réévaluation des passifs au *Best Estimate* ;
- Reclassement des dettes subordonnées éligibles ;
- Impôts différés sur les retraitements Solvabilité II.

Un exemple de réconciliation est présenté ci-dessous :

## Reconciliation of IFRS equity to Solvency II Eligible Own Funds

### Solvency II Eligible own funds

(FY15, Euro bn, Internal model view)



© Generali

March 18, 2016 Results 2015



Source : Generali- Results 2015 presentation

### Passage du ratio Solvabilité II 2014 au ratio Solvabilité II 2015

Certains acteurs communiquent l'évolution de leur ratio Solvabilité II entre 2014 et 2015. Cela permet de comprendre et d'analyser l'évolution du ratio en termes de génération de capital mais également en termes d'évolution des risques.

Le niveau d'analyse communiqué est très agrégé, peu de détails sont fournis sur l'évolution des risques sous-jacents pour le calcul du SCR.



Un exemple de passage :

	Excess Own Funds <sup>(1)</sup> (Euro bn)	Solvency II ratio (%)
<b>FY 2014</b>	17.7	<b>186%</b>
Perimeter & FX	0.5	+2%pts.
Normalised capital generation	3.1	+16%pts.
Variances and other movements	0.6	+3%pts.
Dividends (proposed for FY15)	(1.1)	-5%pts.
<b>FY 2015</b>	<b>20.9</b>	<b>202%</b>

<sup>(1)</sup> Eligible Own Funds in excess of Solvency Capital Requirement (full internal model view)

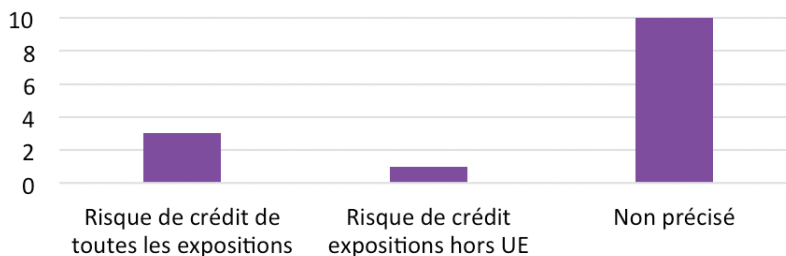
Source : Generali- Results 2015 presentation

### Modélisation du risque souverain

La méthodologie de modélisation du risque souverain a fait l'objet de nombreuses discussions. Sur les treize acteurs communiquant des données Solvabilité II, dix ne mentionnent pas la manière dont le risque souverain est pris en compte dans leur calcul de solvabilité.

Parmi les trois acteurs qui communiquent sur la façon d'appréhender le risque souverain, deux d'entre eux prennent en compte l'ensemble de leur exposition crédit et un seul prend en compte le risque de crédit sur les obligations souveraines hors Union Européenne. La différence entre les deux peut s'avérer matérielle.

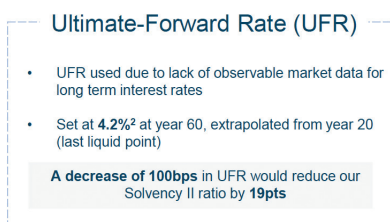
### Méthodologie risques souverains



### Ultimate Forward Rate - UFR

L'Ultimate Forward Rate correspond au taux d'actualisation à l'ultime utilisé dans le calcul du *Best Estimate*, à partir de 60 ans et au-delà, en l'absence de données de marché observables. Ce taux réglementaire est un paramètre que les groupes d'assurance ne maîtrisent pas. Compte-tenu de l'environnement économique actuel, le niveau de l'UFR (4,2%) fait l'objet de nombreuses discussions, et l'éventualité d'une revue à la baisse par le régulateur est à envisager.

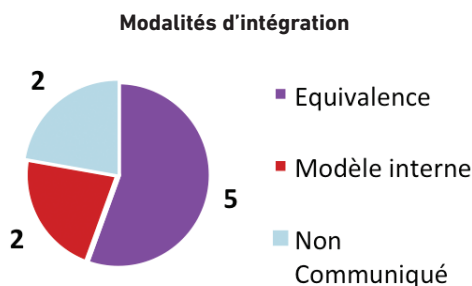
Certains acteurs ont calculé la sensibilité du ratio Solvabilité II à la baisse de l'UFR. Nous avons pris l'exemple donné par un acteur du panel : une baisse de cent points de base de l'UFR entrainerait une baisse substantielle de 19 points de pourcentage sur le SCR.



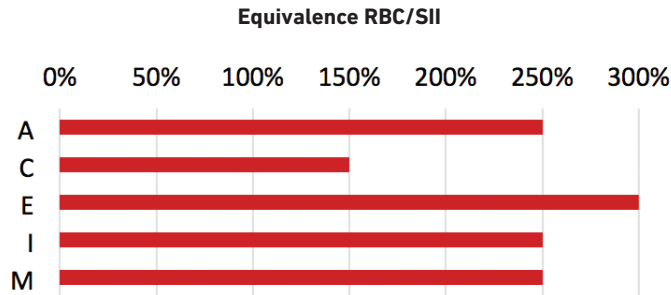
Source : AXA – Investors day presentation

### Intégration des filiales américaines (régime *Risk Based Capital - RBC*)

C'est le dernier aspect méthodologique que nous avons analysé dans le cadre de cette étude. Avec l'équivalence du régime réglementaire US, les groupes possédant des filiales américaines intègrent directement dans leur ratio Solvabilité II les exigences de capital réglementaires locales. Tous les acteurs concernés (neufs acteurs sur les treize étudiés) précisent le mode d'intégration de leurs filiales dans le ratio, avec des disparités à noter sur ce sujet. Si la majorité utilise l'équivalence telle qu'autorisée par le régulateur (5/9), d'autres ont choisi un modèle interne Solvabilité II (2/9).



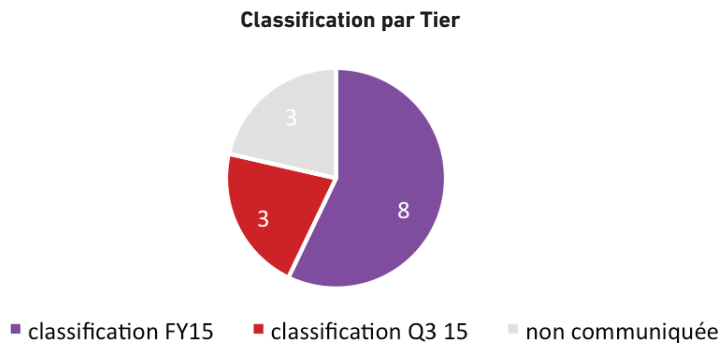
On remarque également la diversité des niveaux de *RBC* qui varient de 150% à 300% comme l'illustre le graphique ci-dessous. Peu d'information est disponible pour comprendre le niveau retenu et la sensibilité du ratio à ce choix.



Il nous semblerait pertinent de fournir une explication de la manière dont ont été fixés ces niveaux de *RBC* ainsi que des analyses sur la sensibilité à l'évolution du niveau de *RBC* pour les groupes d'assurance.

## 1.6 Fonds propres éligibles

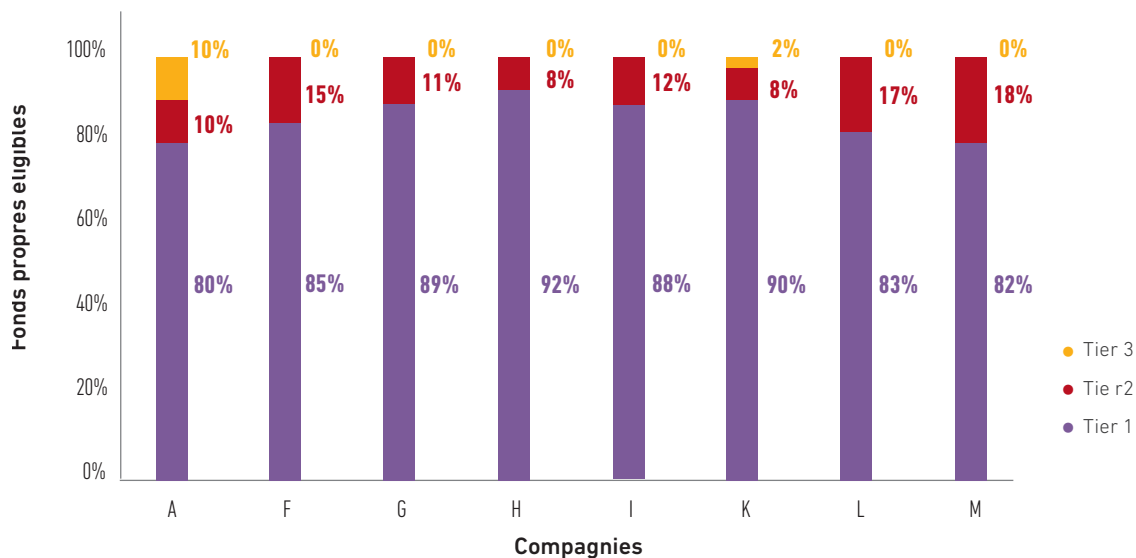
Les groupes d'assurance européens ont tous communiqué sur leur niveau de fonds propres éligibles en référentiel Solvabilité II.



L'information publiée sur la ventilation des fonds propres par « *Tier* » met en évidence une part « *Tier 1* » prépondérante (86% en moyenne), traduisant la qualité et la solidité des fonds propres des assureurs, ainsi que leur capacité d'absorption des pertes.

Il convient de rappeler que la ventilation actuelle intègre le bénéfice de la mesure transitoire de *Grandfathering* des dettes subordonnées évoquée précédemment (cf. 1.5. Mesures transitoires).

### Décomposition des fonds propres éligibles

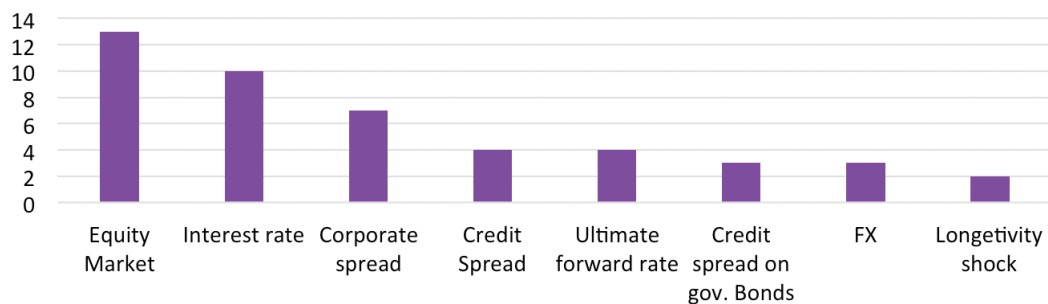


## 1.7 Volatilité des ratios Solvabilité II : résultats des analyses de sensibilité

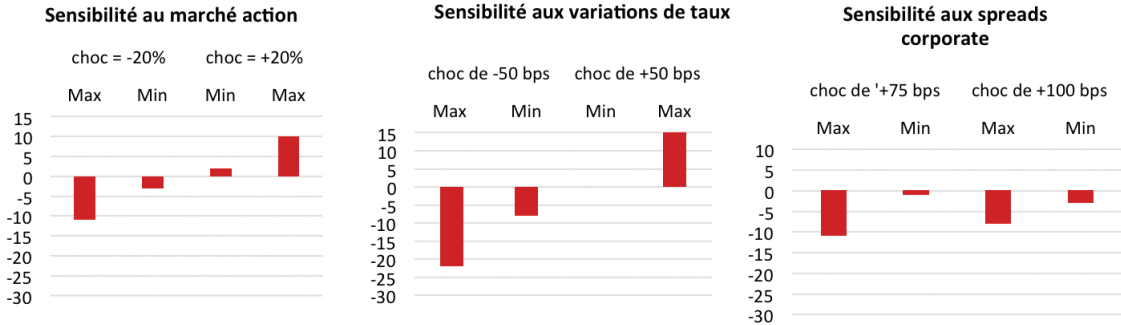
Au vu de la sensibilité intrinsèque du ratio de solvabilité II aux paramètres notamment de marché, de nombreux acteurs ont communiqué une analyse de sensibilité.

Les effets de variation des taux d'intérêts, du marché actions et des *Corporate Spreads* représentent les paramètres les plus largement testés.

### Tests de sensibilité : indicateurs analysés



Parmi ces trois paramètres, il ressort que la variation des taux d'intérêt est, sans surprise, l'indicateur auquel le ratio Solvabilité II est le plus sensible.



Cette situation s'explique :

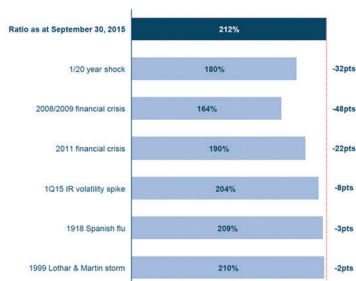
- D'une part, par la réduction progressive et durable de l'exposition à la poche Actions, qui devenait trop coûteuse en capital sous le référentiel Solvabilité II et dont les impacts sur le ratio de solvabilité sont par conséquent maîtrisés ;
- D'autre part, par l'environnement de taux bas qui génère dans certains scénarios à la baisse, l'atteinte de niveaux de rendements qui ne permettraient plus de couvrir les garanties de taux de certains contrats d'assurance Vie.

Un axe d'amélioration de la communication actuelle serait de compléter l'information donnée sur les tests de sensibilité par des explications sur les indicateurs et les scénarios retenus. D'ailleurs, le contexte actuel pourrait justifier que des analyses complémentaires sur les taux soient menées (notamment les potentiels effets de convexité).

A noter que certains acteurs ont complété leurs analyses de sensibilité par des simulations de scénario plus extrêmes, en modélisant des chocs similaires à ceux d'événements passés, notamment les crises financières de 2008 et de 2011. Les résultats de ces chocs donnent une indication sur la solidité du modèle des assureurs face à des chocs systémiques importants ainsi que les conséquences qu'auraient de tels événements sur l'évolution du ratio Solvabilité II.

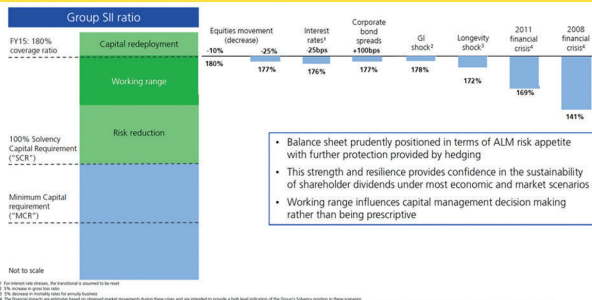
Il ressort que la crise financière de 2008 représente le « choc » le plus matériel en termes d'impact sur le ratio de solvabilité avec des ordres de grandeur globalement comparables pour les assureurs ayant communiqué cette information.

**OUR SOLVENCY II RATIO IS RESILIENT TO A WIDE RANGE OF SHOCKS**



Source : AXA – Investors day presentation

**Capital resilient to stresses**



- Balance sheet prudently positioned in terms of ALM risk appetite with further protection provided by hedging
- This strength and resilience provides confidence in the sustainability of shareholder dividends under most economic and market scenarios
- Working range influences capital management decision making rather than being prescriptive

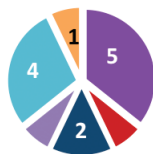
Source : AVIVA – Présentation Résultats 2015

**1.8 Impacts sur la gestion du capital et perspectives d'avenir**

L'entrée en vigueur de la directive Solvabilité II a des conséquences importantes sur la politique de gestion du capital des groupes d'assurance. Ce thème est abordé par la plupart des acteurs de notre panel, même si certains ne communiquent pas d'information quantitative sur leurs objectifs de capitalisation.

L'information quantitative est généralement présentée sous forme d'une fourchette de ratios dans laquelle le niveau de capitalisation est jugé adéquat. Cette fourchette est cohérente entre les différents acteurs et se situe globalement entre 160% et 220%.

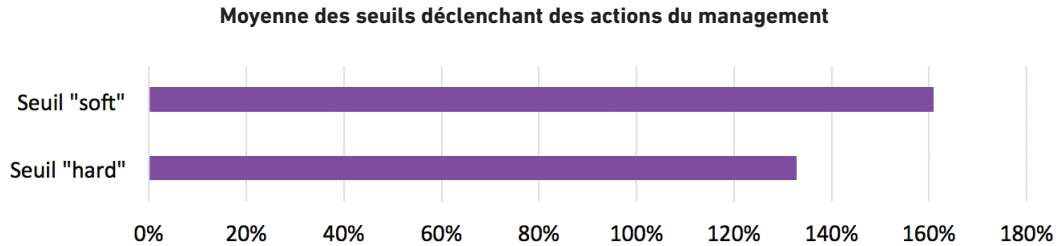
**Objectifs de gestion du capital - Mode de communication**



- Aucune communication
- Fourchette uniquement
- fourchette + seuil "hard" + seuil "soft"
- Seuil "hard" uniquement
- Taret précise + seuil "hard"
- Seuil "soft" + seuil "hard"

Certains acteurs ont fait la distinction entre seuils « *Soft* » et seuils « *Hard* » : les premiers représentent les seuils à partir desquels des actions pour améliorer la solvabilité sont envisagées tandis que les deuxièmes représentent les niveaux de solvabilité critiques en deçà desquels des mesures plus radicales seraient mises en œuvres (cession d'activité, « *derisking* », arrêt du versement de dividendes, etc.).

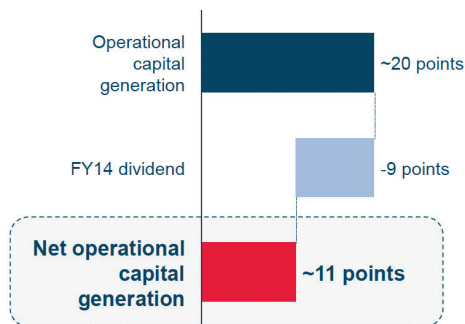
En moyenne, les seuils « *Soft* » sont fixés à 160% et les seuils « *Hard* » à 130%.



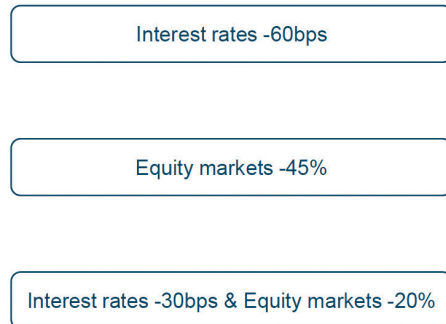
Les informations disponibles et les fourchettes larges publiées cette année par les assureurs européens reflètent une certaine prudence quant à l'évolution possible du ratio de solvabilité et une vision du management qui reste à affiner à ce stade. Il pourrait être attendu qu'une meilleure maîtrise de la volatilité de cet indicateur se traduise par la publication de fourchettes plus fines à l'avenir.

Un exemple de bonne pratique est de communiquer l'évolution annuelle attendue du ratio de solvabilité reflétant les prévisions en termes de génération de capital et de distribution des dividendes, ainsi que des exemples de chocs que cette évolution permettrait de couvrir :

**Illustrative net capital generation per year...**



**... is enough to sustain individual shocks on**



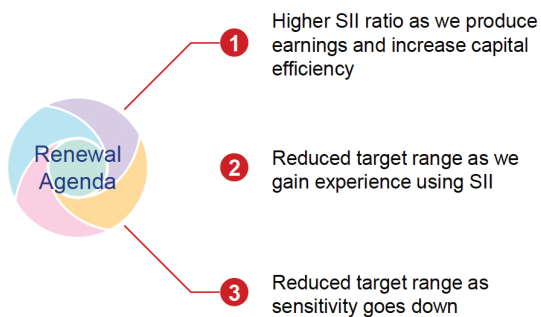
Source : AXA – Investors day presentation

## Information sur les actions du management

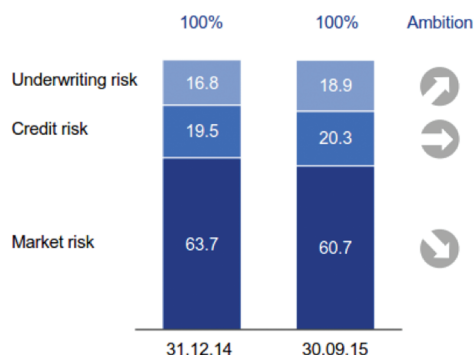
Bien que la communication financière en 2015 autour de Solvabilité II ne soit pas encore exhaustive et harmonisée, il est intéressant d'identifier les actions du management qui s'inscrivent dans le contexte de ce nouveau référentiel réglementaire.

Certains acteurs ont précisé les orientations qui permettraient d'optimiser leurs niveaux de solvabilité. Ces informations permettent notamment de communiquer sur la capacité des groupes d'assurance à piloter leur ratio dans le temps et à distribuer des dividendes.

Un acteur a notamment communiqué sur des objectifs précis en termes de gestion des risques qui traduisent son ambition de réduire la fourchette cible de capital et diminuer les incertitudes sur le niveau de dividendes à verser aux actionnaires.



Risk capital by risk categories



Source : Allianz – Présentation Solvency II

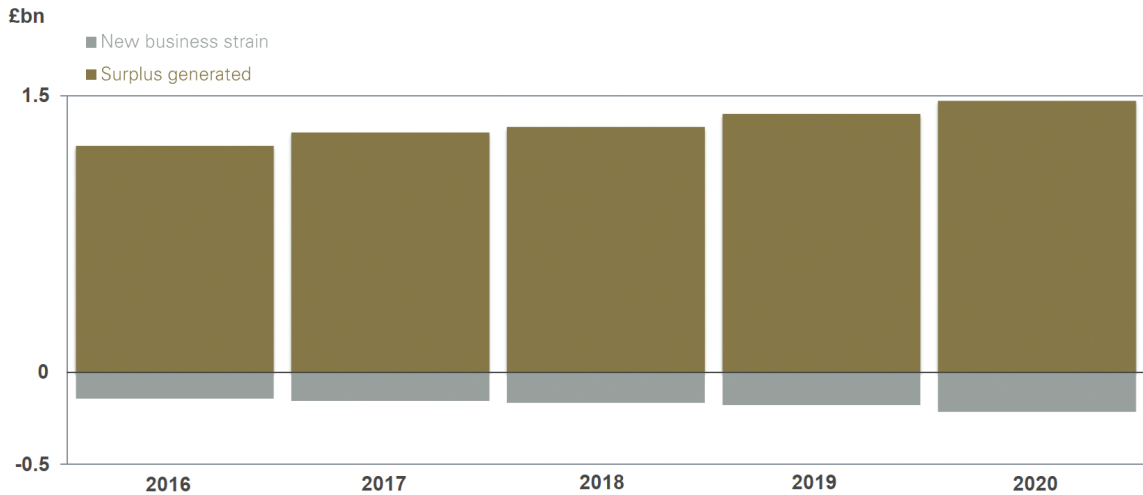


### Stratégies et perspectives d'avenir

Parmi notre panel, peu d'acteurs communiquent une information prospective et des perspectives d'avenir concernant leur ratio Solvabilité II.

Seul un acteur présente une projection de l'excédent de marge Solvabilité II attendu sur les cinq prochaines années, sans précision sur la méthodologie appliquée pour réaliser sa projection (environnement de marché retenu).

## Group Solvency II surplus emergence



- Projection shown subject to market and other sensitivities, new business and other management actions
- Figures projected allow for transitional run-off on a linear basis
- Surplus from back book closely monitored throughout the year and the level of new business strain adjusted if necessary
- Pre-dividends in each discrete year

Source : Legal&General – Présentation des résultats 2015

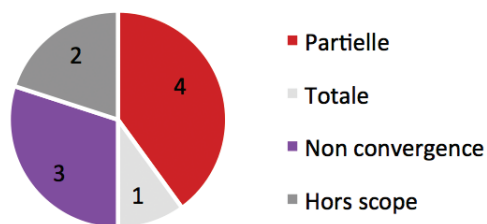
Les rapports SFCR dont la première publication est prévue au titre de 2016 devraient permettre de compléter et d'enrichir l'information communiquée par les assureurs sur les perspectives d'avenir ainsi que sur les évolutions attendues de leur ratio de solvabilité II.

## 1.9 Indicateurs de performance : la fin de l'*Embedded value* ?

Le dernier volet de notre étude porte sur les conséquences de l'entrée en vigueur de Solvabilité II sur la communication autour de l'*Embedded value*, qui constituait jusqu'à présent l'indicateur de référence pour apprécier la valeur économique des activités en Assurance Vie.

Sur le plan méthodologique, l'*Embedded Value* est calculée selon une approche similaire à celle appliquée pour la construction du bilan Solvabilité II. Néanmoins, certains paramètres de calcul diffèrent entre les deux référentiels, notamment : les taux d'actualisation, le coût du capital ainsi que le périmètre des primes futures projetées.

**Convergence méthodologie EV - SII**



Parmi les assureurs de notre panel, les évolutions suivantes ont été observées en 2015 :

- deux acteurs n'ont pas publié de rapport sur l'*Embedded value*, sans communication officielle sur l'abandon de cet indicateur ;
- cinq acteurs ont fait évoluer leur méthodologie pour une convergence partielle vers le modèle Solvabilité II notamment pour le taux d'actualisation et le coût du capital.

**Paramètres de convergence partielle**



- Enfin, un acteur a opté pour une convergence totale des deux référentiels avec un alignement complet des paramètres et hypothèses de l'Embedded Value sur son modèle Solvabilité II Vie :

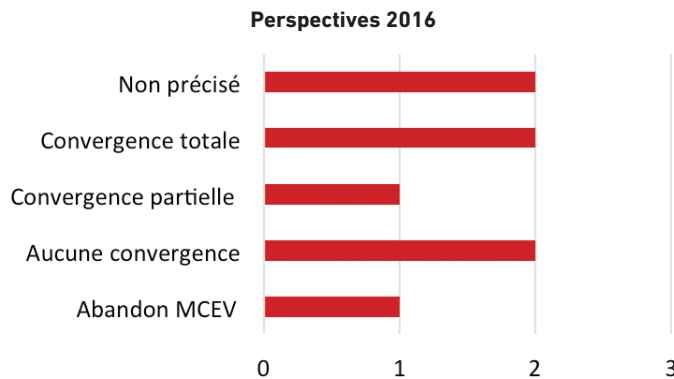
The new methodology and further alignment to the Solvency II requirements and guidance comprises:

- Reference rates used for the calculation of the best estimate liabilities follow EIOPA specifications;
- Implementation of Solvency II contract boundary definition;
- Removal of cost of Required Capital ("CReC") and replacement of Cost of Non-Hedgeable Risk ("CNHR") by Risk Margin, as Solvency II requires an allowance for the cost of holding non-hedgeable risk capital but not for hedgeable financial risks as these may be removed through the capital markets;
- Reflecting the full bottom-up tax calculations incorporated in the MVBS;
- Removal of explicit allocation of holding expenses to Life and Health segment.

The calculation of VNB has been kept under distributable earnings approach on an after-tax basis, but was also aligned to Solvency II: Full EIOPA specifications, contract boundaries definition and application of risk margin, which allows to use the value as contribution of VNB in the development of MCEV on MVBS. The corresponding reconciliation performed over the 12M 2014 VNB revealed a difference of 6.5%. Look-through profits are not included.

Source : Allianz- Rapport MCEV 2015

La tendance observée en 2015 devrait se poursuivre en 2016. En effet, certains acteurs ont déjà annoncé la convergence totale avec Solvabilité II ou l'abandon de l'indicateur *Embedded value*.



Même si certains groupes n'ont pas encore pris position sur le sujet, il pourrait être attendu que l'indicateur *Embedded Value* soit éclipsé par l'information publiée en Solvabilité II, en raison notamment du coût opérationnel que le maintien de ces deux référentiels engendre. Il reste possible que la valeur de la production nouvelle (*New Business Value*) continue à être publiée pour mettre en valeur la nouvelle création de richesse.

A noter qu'un acteur a publié explicitement la réconciliation entre le bilan IFRS, le bilan Solvabilité II et l'*Embedded value* :

The following table shows the reconciliation between IFRS shareholders' equity, IFRS tangible net asset value (IFRS TNAV), Group embedded value (EV), and Group available financial resources (AFR).

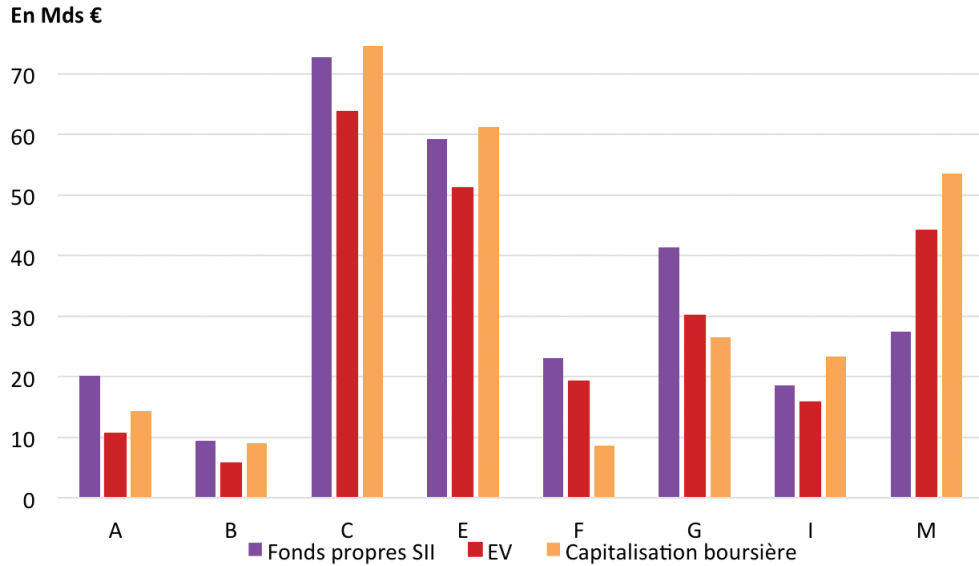
RECONCILIATIONS <i>Euro billion</i>	Life & Savings	Other Segments	Group 2015	Group 2014
<b>IFRS SHAREHOLDERS' EQUITY<sup>1</sup></b>	<b>54.2</b>	<b>14.3</b>	<b>68.5</b>	<b>65.2</b>
Net URCG not included in SHE	1.8	3.5	5.3	4.2
Excluded TSS/TSDI	-	(9.5)	(9.5)	(9.1)
Excluded Intangibles	(21.3)	(10.6)	(31.9)	(28.8)
<i>Goodwill</i>	(6.7)	(9.1)	(15.8)	(14.9)
<i>DAC</i>	(12.1)	0.0	(12.1)	(10.0)
<i>VBI</i>	(1.9)	-	(1.9)	(1.8)
<i>others</i>	(0.6)	(1.5)	(2.2)	(2.0)
<b>IFRS TANGIBLE NET ASSET VALUE<sup>1</sup></b>	<b>34.7</b>	<b>(2.4)</b>	<b>32.3</b>	<b>31.5</b>
Life & Savings VIF	28.0	-	28.0	25.3
Elimination of UCG projected in VIF	(6.9)	-	(6.9)	(8.6)
Mark to market debts & others	(1.6)	(0.5)	(2.1)	(1.0)
<b>GROUP EV<sup>1</sup></b>	<b>54.2</b>	<b>(2.9)</b>	<b>51.2</b>	<b>47.2</b>
Dividends to be paid			(2.7)	(2.3)
TSS/TSDI & subordinated debts			16.4	15.6
Technical provision adjustments			(5.9)	(4.3)
Other valuation discrepancies			0.0	(1.9)
<b>GROUP AFR<sup>2</sup></b>			<b>59.2</b>	<b>54.2</b>

<sup>1</sup> Group share; <sup>2</sup> Including minority interest

Source: AXA – Rapport EEV 2015

Pour conclure sur la partie *Embedded value*, nous avons comparé les fonds propres économiques Solvabilité II avec la capitalisation boursière et l'*Embedded value Group*<sup>2</sup> des acteurs de notre panel lorsque cela était possible.

### Fonds propres SII, EV et Capitalisation boursière



Notre analyse ne fait pas ressortir d'observation qui permettrait d'envisager que la valeur d'une entreprise puisse être extrapolée sur la base de ces seuls indicateurs. Il est tout de même intéressant de noter que la capitalisation boursière de deux grands acteurs du secteur est proche des fonds propres économiques Solvabilité II.

2 : Embedded Value des entités Vie + fonds propres des autres entités



## 2. AUTRES SUJETS D'ATTENTION DE LA CLÔTURE 2015

Cette année, nous avons identifié deux sujets pour lesquels il nous a semblé intéressant d'analyser l'information financière publiée par les assureurs de notre panel à la clôture 2015.

Le premier concerne les impacts comptables et l'information fournie en matière d'environnement de taux, le second point d'attention porte sur la norme IFRS 9 sur les instruments financiers qui a vocation à remplacer la norme actuelle IAS 39 et dont le calendrier d'application restait encore incertain pour les groupes d'assurance au 31 décembre 2015.

## 2.1 Impact de la permanence des taux bas

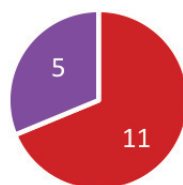
L'environnement de taux bas est un sujet d'attention depuis plusieurs années. Son prolongement en 2015 en fait une véritable source de préoccupation pour les assureurs dont les activités Vie sont significatives.

Dans le cadre de notre étude, nous avons analysé les informations disponibles pour apprécier les impacts du prolongement des taux bas sur la situation financière et sur la performance des assureurs européens. En effet, maintenir leur profitabilité dans le contexte actuel devient un véritable enjeu.

Un premier constat est l'absence d'information nouvelle par comparaison à la communication financière des groupes d'assurance en 2014. Les assureurs continuent à véhiculer un message positif en affirmant leur capacité à soutenir leur performance malgré l'environnement actuel.

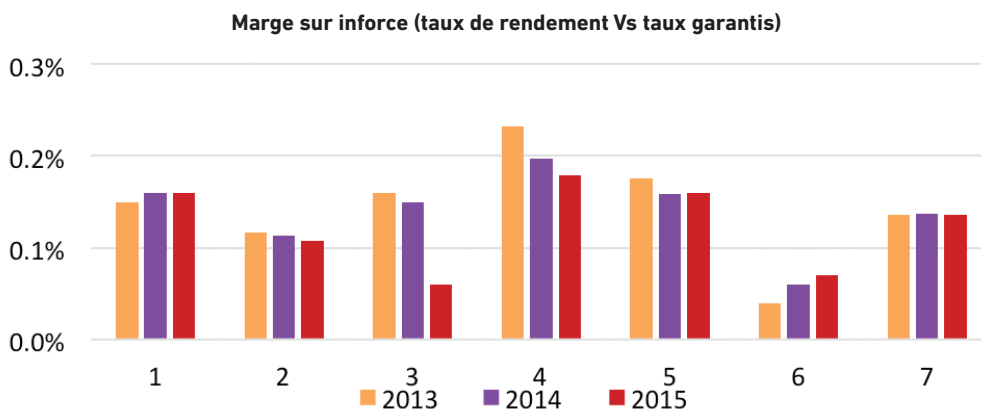
Certains acteurs ont communiqué sur les stratégies mises en place pour s'adapter à la situation économique actuelle : ajustement des politiques d'investissement, évolution de l'offre de produits d'assurance vie vers les activités de prévoyance, réallocation des produits d'épargne vers des supports en unités de compte...

**Indication de la réallocation UC**



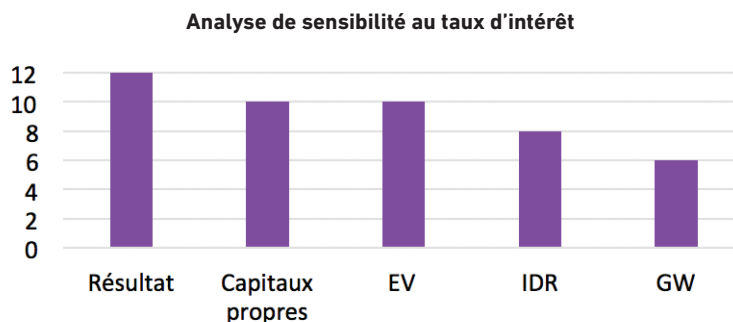
■ Oui ■ Non

Dans le cadre de l'analyse de l'information quantitative publiée, il ressort que la marge nette entre les taux de rendements du portefeuille et les taux garantis des contrats pour les assureurs ayant communiqué cette information est faible mais maîtrisée sur les trois dernières années, reflétant les marges de manœuvre dont disposent encore les groupes d'assurance pour soutenir leur profitabilité.



Un autre indicateur intéressant pour apprécier les impacts du contexte actuel sur la situation des assureurs européens est le résultat des tests de sensibilité aux taux d'intérêts publiés dans le cadre des exigences de la norme IFRS 7, de la norme IAS 19 (engagements de retraite) ou de la norme IAS 36 (tests de dépréciation des *goodwills*).

L'ensemble des acteurs de notre panel a communiqué les résultats des analyses de sensibilité réalisées. En revanche, les informations sont difficilement comparables du fait des différentes fourchettes de variations appliquées aux hypothèses testées. Par ailleurs, les agrégats analysés ne sont pas toujours unifiés : résultat, capitaux propres, *Embedded value*, etc.

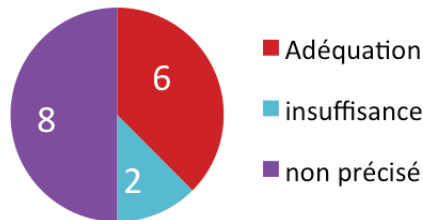




Enfin, le test de suffisance des passifs requis par la norme IFRS 4 (*Liability Adequacy Test - LAT*) est un indicateur pertinent pour anticiper les impacts futurs du prolongement de l'environnement de taux bas. Néanmoins, la norme IFRS 4 n'étant pas prescriptive en matière d'exigences d'informations à publier au titre de ce test, peu d'acteurs communiquent sur le sujet : le principe du test est expliqué dans les grandes lignes sans précision sur la méthodologie appliquée, et la conclusion sur la suffisance des passifs d'assurance ne précise pas le niveau d'excédent que la mise en œuvre du test fait ressortir.

Deux acteurs dont le test indique une insuffisance des passifs donnent une information quantitative au titre de la provision complémentaire constituée dans les comptes IFRS.

**Résultats du LAT**



## 2.2 IFRS 9 : Instruments financiers

Suite aux recommandations de l'ESMA et de l'AMF, nous avons analysé l'information donnée au titre des impacts attendus de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et de l'avancement des travaux de mise en œuvre de cette nouvelle norme.

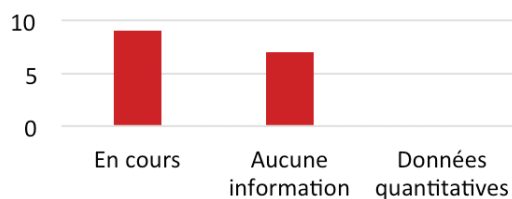
De nombreux acteurs ont fait référence à l'exposé-sondage des amendements à IFRS 4 publié en décembre 2015 et aux options qui sont proposées, notamment l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 pour les assureurs répondant aux critères énoncés.

Dans ce contexte d'incertitudes sur l'horizon d'entrée en vigueur d'IFRS 9 pour les assureurs, les acteurs de notre panel se sont limités à présenter une évaluation qualitative et sommaire des impacts attendus de l'application d'IFRS 9 : aucun impact quantitatif n'a été donné. Neuf assureurs ont indiqué que le projet est en cours sans précision sur l'état d'avancement de sa mise en œuvre.

### Communication sur IFRS 9



### Avancement du projet IFRS 9



Le principal impact attendu de la mise en œuvre d'IFRS 9 est une volatilité accrue du fait du reclassement des actifs non SPPI en FV-P&L et du modèle de dépréciation prospectif qui sera applicable aux instruments de dette.

Concernant le projet d'amendement de la norme IFRS 4, certains acteurs ont explicitement indiqué leur préférence pour l'option « Deferral », qui permettrait de différer l'application d'IFRS 9 à la date d'entrée en vigueur de la future norme IFRS 4 Phase II ou 2021 au plus tard :

The Group considers the Deferral approach as most appropriate to solve the problems resulting from the application of IFRS 9 before the new accounting standard on insurance liabilities. The overlay approach implementation would create incremental costs compared to those of the first implementation of IFRS 9. In particular, the Group has identified critical points related to the alignment and reconciliation of data arising from the simultaneous application of IAS 39 and IFRS 9.

Source : Generali – DDR 2015

A noter que même si l'option d'exemption temporaire devrait être confirmée (sortie du texte définitif de l'amendement attendue pour septembre 2016), les assureurs devront présenter en annexe les informations suivantes dès 2018 :

- information sur la nature et les caractéristiques des actifs financiers avec un niveau de granularité suffisant ;
- présentation de la Juste Valeur des actifs ne répondant pas au test des caractéristiques (SPPI) distinctement des autres actifs financiers ;
- présentation de la juste valeur et du coût amorti avant dépréciation des actifs financiers SPPI qui ne présentent pas un risque de crédit faible ;
- référence à toute information IFRS 9 qui serait présentée dans les états financiers des filiales.

Par ailleurs, la confirmation de l'application du critère de prépondérance des activités d'assurance au niveau « Entité de Reporting » devrait conduire à exclure les Bancassureurs et les groupes exerçant des activités hors assurance significatives du périmètre des entités pouvant bénéficier de l'exemption temporaire.

# CONCLUSION

L'avènement de Solvabilité II a enrichi la communication financière des assureurs, qualitativement et quantitativement, notamment en matière d'indicateurs de risques. L'information s'avère également mécaniquement plus complexe.

Le premier constat est que plusieurs groupes se sont bien adaptés aux exigences de ce nouvel environnement réglementaire, certainement grâce au travail réalisé en amont pour développer leur modèle interne.

Sans surprise, la comparabilité des informations publiées entre acteurs est difficile du fait, d'une part, de l'utilisation par la plupart de modèles internes reflétant leur propre gestion des risques et leur *Business Model* et, d'autre part, de l'absence d'informations précises sur les spécificités méthodologiques retenues.

Par ailleurs, les informations données en matière de perspectives, de gestion de capital et de distribution de dividendes mériteraient d'être davantage développées – avec là encore des acteurs plus en pointe sur ces sujets.

La communication financière sera sans doute enrichie en 2016 avec l'entrée en vigueur officielle de la Directive Solvabilité II et les premières publications des SFCR ainsi que l'arrivée à maturité des ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*).

L'évolution de l'indicateur *Embedded Value* sera également un point à suivre dans les années à venir : la convergence avec Solvabilité II sera-t-elle totale, entraînant la disparition de cet indicateur ?

Enfin, il sera intéressant de suivre comment les contraintes liées à l'environnement Solvabilité II seront intégrées dans les plans stratégiques des groupes d'assurance européens, et la communication autour des actions du management en la matière.





## ÉTUDES PRÉCÉDENTES





# CONTACTS

## **Gilles Magnan**

Responsable développement grands comptes

Tél. : (+33) 1 49 97 64 62

[gilles.magnan@mazars.fr](mailto:gilles.magnan@mazars.fr)

## **Jean-Claude Pauly**

Responsable Assurance Internationale

Tél. : (+33) 1 49 97 68 53

[jean-claude.pauly@mazars.fr](mailto:jean-claude.pauly@mazars.fr)

## **France**

### **Maxime Simoen**

Associé

Tél. : (+33) 1 49 97 67 85

[maxime.simoen@mazars.fr](mailto:maxime.simoen@mazars.fr)

### **Sébastien Arnault**

Associé

Tél. : (+33) 1 49 97 69 42

[sebastien.arnault@mazars.fr](mailto:sebastien.arnault@mazars.fr)

### **Amal Aouam**

Senior Manager

Tél. : (+33) 1 49 97 68 99

[amal.aouam@mazars.fr](mailto:amal.aouam@mazars.fr)

Audit Financier | Consulting | Financial Advisory Services | Expertise Comptable  
Assistance et solutions d'urgence | Fiscalité | Conseil juridique | Actuariat

[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)  
[@MazarsFrance](https://www.linkedin.com/company/Mazars)

Photos : © Istock - Thinkstock